

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

du jeudi 5 février 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga représentée par Monsieur Jean-Michel Ganteau, Monsieur Gérard Piquemal,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Madame Julie Ferrer représentée par Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Madame Hélène Declercq représentée par Madame Capucine Ruiz, Monsieur Jacques Wagner représenté par Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho, Madame Maryse Quéré représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga représentée par Madame Louise Nyssen, Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Gérard Piquemal, Madame Anne Fraïsse,

Invités présents à la séance.

Monsieur Patrick Brandebourg, Monsieur Éric Favard, Madame Maryse Humbert, Monsieur Christophe Iung, Monsieur François Jimenez, Madame le Recteur Armande Le Pellec Muller, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Patrice Séébold, Monsieur Jean-Paul Udave.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR propose de procéder au vote du procès-verbal du 15 décembre 2014.

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École du 15 décembre 2014

• **Vote sur le procès-verbal du 15 décembre 2014**

21 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 21

L'approbation du PV du Conseil d'École du 15 décembre 2014 est votée à l'unanimité.

Madame Cadopi propose un volontaire pour être secrétaire de séance, Madame Nyssen est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du Règlement Intérieur

Madame Ruiz demande une reformulation du titre 3 « composition de chacune des unités de formation », qui permettrait de comprendre qu'il y a un conseil pour chaque unité de formation et non pas un conseil de toutes les unités de formation.

Madame Muray demande la signification du terme « site administratif », entend-on aussi par site administratif les services centraux ?

Monsieur Iung répond que cela correspond au site au sens géographique. Cela inclut donc tous les BIATSS qui travaillent à Montpellier.

Madame Muray demande s'il y aura une forme de pré-élection ? Monsieur Iung répond que non.

• **Vote sur l'approbation du règlement intérieur**

21 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 8, Pour : 13

L'approbation du règlement intérieur est votée à la majorité.

3- La convention Préac Danse « Création Contemporaine »

Madame Cadopi présente la convention Préac Danse.

Le Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (Préac) Danse a été mis en place par le Ministère de l'ENESR et le Ministère de la culture. Il existait une convention qu'il faut reconduire en améliorant certains points. Monsieur Félix titulaire de la certification complémentaire Art/danse et Enseignant à l'ESPE de Montpellier a participé à la formation Préac.

Madame Cadopi propose de prendre plus de temps pour affiner ladite convention.

Madame Le Recteur Le Pellec Muller souligne que le Préac est un pôle ressource qui est exceptionnel de par son intérêt, son utilité et la cohérence de tous les acteurs impliqués sur les parcours artistiques dans

l'enseignement. Il faut installer l'ESPE comme partenaire unique, le seul partenaire pour toute la formation continue sera l'ESPE qui est abritée par la COMUE.

Monsieur Piquemal demande si les universités seront co-signataires de cette convention.

Madame Le Recteur Le Pellec Muller répond que dans le cadre de la formation continue, l'ESPE va être en responsabilité, ainsi dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités l'ESPE est co-signataire.

Madame Muray souligne que Monsieur Felix qui intervient à la formation Préac est rémunéré par la Faculté d'Éducation.

Madame le Recteur Le Pellec Muller précise que Monsieur Felix était rémunéré dans le cadre d'une convention d'échange au titre de la formation continue par l'IUFM ; maintenant cette convention d'échange doit se faire avec l'ESPE, il convient alors de revoir les conventions.

Madame Muray demande la date à laquelle cette convention Préac débiterait, Madame le Recteur répond que cette convention est prévue pour la rentrée 2015. Madame Cadopi ajoute qu'il convient de se laisser le temps afin d'affiner au mieux ladite convention. Le problème juridique et académique sera étudié au mieux et sera proposé au prochain conseil d'école.

Le vote de la convention PREAC est repoussé au prochain conseil.

4- Points d'information du directeur de l'ESPE-LR

- **La visite de l'IGAENR et de l'IGEN**

Monsieur Iung rappelle que le 26 février 2015, l'IGAENR et l'IGEN visitent l'ESPE.

L'IGAENR a conclu l'an dernier que l'ESPE était une coquille vide.

- **Le comité de liaison de l'ESPE**

Le lundi 2 février 2015, s'est tenu un comité de liaison sur les moyens accordés à l'ESPE.

- **Les missions de l'ESPE**

M. Iung rappelle les missions de l'ESPE (voir diaporama en annexe)

- **Les besoins estimés**

Les besoins en termes de personnels BIATSS propres pour les services centraux de l'ESPE sont estimés à au moins 16 personnes en sachant que ces agents devront travailler avec des services centraux d'université en particulier dans le domaine de la DSI.

Monsieur Augé a proposé lors du comité de liaison du 2 février 2015 : le recrutement d'un RA, d'un RA adjoint et l'équivalent d'un poste venant de l'UM : ¼ Communication, ¼ graphiste, ¼ web master, ¼ services centraux DSI/Scolarité.

Madame Ruiz demande des précisions sur les postes qui sont énumérés et ceux qui existent déjà au sein de l'ESPE.

Monsieur Iung répond que le besoin de 16 postes comprend les deux agents actuellement mis à disposition de l'ESPE, Madame Taule et Madame Issartel..

Madame le Recteur Le Pellec Muller souligne que l'ESPE aurait besoin pour fonctionner de 16 emplois totalement dédiés à l'ESPE, et précise que la COMUE pourra disposer d'une brique Apogée autonome. Il serait ainsi possible d'inscrire les étudiants à l'ESPE-COMUE dès la rentrée 2015, mais pour cela il faut avoir

du personnel ; de plus il y a le besoin de personnels dédiés à la « mise en stage », avec donc un encadrement spécifique pour la pré-professionnalisation.

Madame le Recteur Le Pellec Muller ajoute que les compétences existent, et de ce fait il n'y a pas de raison qu'aujourd'hui l'ESPE ne soit pas dotée de personnels. Il faut une dynamique d'évolution, de mise à disposition, il convient dès lors de chercher tous les registres où l'ESPE pourrait s'incarner, Madame le Recteur remercie Monsieur Augé qui a fait des propositions concrètes lors du dernier comité de liaison.

Madame Fraïsse indique que l'engagement a déjà été pris dans le premier dossier d'accréditation, et que celui-ci sera réaffirmé à l'occasion du nouveau dossier. Ainsi, dans le premier dossier, chaque université a précisé les moyens qu'elle mettait dans l'ESPE, il convient, au fur et à mesure que la COMUE passe aux RCE, que les salaires passent à l'ESPE. Peu à peu les postes de l'ex-IUFM seront à l'ESPE.

Monsieur Respaut ajoute qu'il faut rester prudent par rapport à la mise à disposition, chaque établissement, lors du Budget-Projet a mis les forces, la proposition du Président Augé montre que l'université de Montpellier est dans une dynamique de construction. Néanmoins la mise à disposition des personnels sera faite en fonction du vouloir des personnels de rejoindre ou non l'ESPE.

Madame Fraïsse souligne qu'il convient de distinguer les personnels et les postes. Pour le moment, on est dans une logique de mise à disposition, mais au passage aux RCE, les salaires seront transférés à l'ESPE. C'est la tendance prônée par le ministère. Il faudra en effet demander aux personnels s'ils veulent suivre leur salaire et leur fonction. S'ils ne veulent pas, ils devront aller ailleurs ou se retrouver au chômage. Les postes à la COMUE ne seront pas forcément uniquement occupés par les personnels de la Faculté d'Éducation, mais cela aurait une logique.

Madame le Recteur Le Pellec Muller répond qu'il est attendu du site qu'il démontre que l'ESPE s'incarne. De plus, il convient évidemment d'accompagner les personnels, et dissocier dans les exigences qui nous sont imposées, les postes des personnes. Le modèle tel qu'il est n'est pas satisfaisant, complexe pour le personnel de la Faculté d'Éducation, insupportable pour l'ESPE elle-même, mais l'enjeu veut qu'on se mobilise rapidement.

Par ailleurs, il est à souligner qu'un modèle a été choisi, une ESPE rattachée à la COMUE. Il y avait jusque-là une priorité, celle de la fusion, cet enjeu a été relevé de très belle manière, mais aujourd'hui, il est temps qu'on puisse avoir une gouvernance et une gestion administrative à l'ESPE-LR à la hauteur des enjeux de l'académie.

Madame Muray s'exprime en tant que représentant administratif des personnels, et juge les propos de Madame la présidente de l'université Paul Valéry de Montpellier très durs.

Madame Fraïsse revient sur ces propos, et dit qu'elle entendait par le terme « chômage » un manque de travail, mais la réalité est que dans le cas où le personnel ne suit pas son poste à l'ESPE, il lui revient de changer de travail. La qualité du travail qui est fait est reconnue, pourquoi la compromettre par une bataille administrative qui n'a aucune raison d'être ?

Madame Muray répond que le personnel de la Faculté d'Éducation est pris en otage.

Madame Fraïsse reconnaît que le personnel de la Faculté d'Éducation est concerné au premier chef, la position de l'ex-IUFM est d'être au centre des différentes universités, l'ex-IUFM aurait dû être au PRES/COMUE, mais ces deux derniers sont arrivés trop tard.

Madame Muray rappelle que le personnel de la Faculté d'Éducation n'a rien choisi, ledit personnel travaille déjà pour l'ESPE, et maintenant on l'oblige à intégrer l'ESPE.

Madame Cadopi recentre le débat.

Madame Ruiz revient sur la question des personnels de l'ESPE, et demande où sont situés les deux postes de l'ESPE actuellement dans la proposition de Monsieur Iung.

Monsieur Iung précise que la proposition présentée vient en plus des deux personnes déjà présentes au sein de l'ESPE. Mme Taule et Mme Issartel auront évidemment leur place dans l'organigramme de l'ESPE-LR.

Monsieur Respaut souligne que l'une des réponses de l'Université de Montpellier a été la mise en place de ces postes supplémentaires. Ainsi, dans le dossier d'accréditation, l'université de Montpellier qui souhaite participer de la façon la plus constructive possible à la construction de l'ESPE, ne souhaite pas que cette dernière échoue.

Madame le Recteur ajoute qu'il y a une volonté de trouver un modèle satisfaisant, le personnel de la Faculté d'Éducation a été bousculé, mais on est en demeure de réussir. Toute une partie des dotations de l'État a été intégrée à l'IUFM, c'est donc à ce titre que le personnel de la FDE est interrogé différemment en matière d'incarnation concrète par des postes de l'ESPE.

Monsieur Piquemal fait part d'un ressenti et d'un tiraillement : en effet il souligne que la Faculté d'Éducation fait vivre l'ESPE, mais ne lui permet pas d'exister.

Madame le Recteur précise que les compétences et missions de l'ESPE doivent s'appuyer sur les compétences et le travail de personnels BIATSS.

Madame Fraïsse ajoute que le personnel de la Faculté d'Éducation fait très bien son travail, dès lors pourquoi aller chercher du personnel ailleurs, pourquoi ne pas aller où est le travail et où le travail dudit personnel est apprécié.

Madame le Recteur souligne que deux composantes doivent coexister. L'ensemble de la masse salariale va aller à la COMUE, il y'aura un accompagnement différencié selon la catégorie du personnel : BIATSS, enseignants, ou enseignants-chercheurs.

Madame Cadopi, présidente du conseil d'école clôt ce point en soulignant qu'il existe une véritable volonté de travailler dans l'intérêt des étudiants. Il convient de continuer, cela est difficile mais vivifiant.

- **Les résultats des semestres : 1 et 3 du Master MEEF 1ere session**

Madame le Recteur demande un recensement des personnes qui sont en difficulté en tant que fonctionnaires-stagiaires.

- **La constitution d'une commission « Laïcité » au niveau de l'ESPE-LR**

Le ministère a demandé à chaque ESPE de désigner un correspondant « Laïcité » et de travailler avec le rectorat. M. Iung remplira le rôle de correspondant « laïcité ».

Madame le Recteur souligne qu'il convient de réfléchir sur les conditions les plus favorables à la transmission des valeurs et la condition de la laïcité. Il convient ainsi de mettre en place un plan stratégique au niveau académique pour trouver ces conditions favorables. Certains secteurs peuvent être mobilisés :

- L'enseignement disciplinaire
- L'enseignement moral et civique
- L'enseignement autour du fait religieux

Il faut conduire à une réflexion sur la responsabilisation des élèves.

Madame le Recteur avance l'idée que la commission travaillant sur ce sujet au niveau du rectorat intègre des représentants de l'ESPE afin de constituer une commission mixte Rectorat/ESPE.

Monsieur Martin ajoute que la laïcité est un problème typiquement français, c'est d'abord une liberté de conscience. L'enseignant peut alors communiquer cela dans la posture.

Madame le Recteur indique que l'école est émancipatrice, il convient néanmoins de ne pas se mettre en opposition avec les modèles familiaux, on a dès lors aussi besoin d'une action envers les parents. Monsieur Ourmières-Montel souligne qu'il est nécessaire de développer l'enseignement du fait religieux.

- **Formation des Fonctionnaires stagiaires**

Monsieur Iung dit qu'il convient de faire remplir aux fonctionnaires stagiaires avant la semaine de rentrée une fiche de positionnement, afin de pouvoir proposer un parcours adapté évitant toute redondance avec leur parcours antérieur.

Madame Ruiz indique que les objectifs ont l'air très axés sur l'accompagnement et la diversité des parcours, et demande si l'on a les moyens pour réaliser une formation effectivement adaptée à tous les profils des lauréats.

Madame Nyssen répond que la DAFPEN avait annoncé son intention de mettre des moyens dans la formation des T1 et T2. De fait, une réunion de travail est programmée entre le rectorat et l'ESPE pour traiter de la formation des T1 et T2.

- **Les conclusions des ateliers de la réunion « Équipe Plurielle » du mercredi 28 janvier 2015**

[Une présentation des différents ateliers est réalisée par leur animateur. Le compte rendu de ces ateliers est en annexe de ce présent compte-rendu.](#)

Concernant l'atelier 1, Monsieur Piquemal dit qu'il paraît intéressant de faire des masters en alternance, mais dans les faits, la formation et le stage sont mis en concurrence. Les conditions d'une bonne alternance ne sont pas forcément remplies.

Madame Ruiz indique qu'il existe une problématique de vécu des étudiants cette année, les rythmes sont difficiles à tenir, il convient d'envisager une alternance sur un autre rythme : des temps complets d'enseignement et des temps complets en université.

Madame Nyssen répond que les stagiaires plein-temps sont aussi épuisés par les rythmes de travail, leur situation n'est pas enviable.

Monsieur Iung répond que ce n'est pas gérable au niveau des établissements d'avoir un enseignant qui serait présent un mois sur deux.

Madame Villecourt juge regrettable que le premier degré n'ait pas été intégré dans ce genre de réunion.

Monsieur Iung répond que le travail entre le 1^{er} et le 2nd degré a été réalisé séparément mais qu'il était déjà programmé un travail en commun 1^{er} et 2nd degré pour le tutorat mixte.

Monsieur Favard ajoute que le premier degré ne correspond qu'à un seul parcours alors que le second degré comprend plus de 20 parcours. Il est donc important de fédérer dans un premier lieu, tous les parcours du 2nd degré.

Madame Villecourt dit qu'il faut discuter du tutorat mixte au niveau du 1^{er} et 2nd degré. M. Iung en convient et informe le conseil qu'un travail inter-degré est déjà programmé.

- **Le dossier d'accréditation**

Le dossier d'accréditation est à déposer le 15 mai 2015.

Le dossier d'accréditation devra indiquer le pilotage de l'ESPE, ainsi que les moyens affectés.

Il faut ajouter un cadrage début avril pour finaliser les maquettes. Il n'y a pas d'obligation de modifier les maquettes, les mêmes plans de maquettes que le précédent dossier d'accréditation seront utilisés.

Les responsables de parcours sont invités à organiser des réunions pour faire un point sur les M1/M2 et à s'interroger sur l'efficacité de la formation.

Il convient d'avoir une réflexion particulière pour le Tronc Commun, afin de voir si celui-ci s'intègre bien au reste de la formation, et si les valeurs de la République et de la laïcité y sont toujours présentes.

5- Points divers

Monsieur Ourmières-Montel souhaite savoir comment les étudiants non lauréats peuvent s'inscrire sur Magistère et accéder à certains documents.

Monsieur Lung répond qu'il se renseignera sur la question.

La séance se termine à 17h37

Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc Roussillon (ESPE-LR)

05 février 2015

- 1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 151214
- 2- Approbation de la modification du Règlement Intérieur
- 3- Approbation de la convention PREAC
- 4- Points d'Information
 - 4.1- Moyens de l'ESPE
 - 4.2- Résultats des semestres 1 et 3 du master MEEF (1^{ière} session)
 - 4.3- Formation des fonctionnaires stagiaires 2015/2016 titulaires d'un M2 MEEF
 - 4.4- Conclusions des 3 ateliers de la réunion « Equipe Plurielle » du 280115
 - 4.5- Constitution d'une commission « Laïcité » : place accordée à la laïcité et aux valeurs de la république dans les formations des enseignants
 - 4.6- Dossier d'accréditation : méthodologie et axes de travail
- 5- Questions diverses

Composition du conseil d'unité de formation

Le Conseil de l'Unité de Formation est constitué des enseignants et enseignants chercheurs réalisant au moins 25 heures équivalent TD dans les parcours gérés par l'Unité de Formation, de représentants des personnels BIATSS réalisant au minimum un quart de leur activité dans les parcours de l'Unité de Formation, et de représentants des usagers dont la désignation est précisée ci-dessous. Un personnel enseignant remplissant ces conditions dans plusieurs Unités de Formation, en dehors des enseignements transversaux impliquant plusieurs UF, a un droit de vote dans deux UF de son choix. Un personnel BIATSS est associé à une seule UF qui correspond à celle où il exerce la plus grande quotité.

Désignation des représentants des personnels BIATSS

Si les personnels BIATSS remplissant les conditions pour être membre de l'UF sont en nombre inférieur à 6, ils sont tous membres de droit du conseil de l'UF.

Si leur nombre est supérieur ou égal à 7, il est procédé à une élection au niveau des différents sites comme suit :

UF 1 : 2 représentants pour le site de Montpellier, un pour chacun des 4 autres sites concernés

UF 2, UF 3, UF 7 : 6 représentants pour le site de Montpellier

UF 4 , UF 5, UF 6 : 4 représentants pour le site de Montpellier et 2 représentants pour le site de Perpignan

UF 8 : 5 représentants pour le site de Montpellier et 1 pour le site de Nîmes.

En cas de non pourvoi des sièges dans une UF lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les inscrits des personnels BIATSS de l'UF concernée.

Convention Préac Danse « Création Contemporaine »

Les partenaires signataires de la présente convention s'accordent pour affirmer « *La création contemporaine* » comme axe thématique du PREAC, en tant que dispositif essentiel au service du développement de l'Éducation artistique et culturelle conduisant une dynamique partenariale, qui s'appuie notamment sur :

- une formation partagée réunissant à parité les acteurs de l'Éducation nationale et de la Culture vers le développement des compétences à « travailler ensemble », dans la transdisciplinarité artistique ou scolaire,
- une mise en interaction de la création chorégraphique contemporaine avec des héritages culturels ou patrimoniaux, pour une approche toujours renouvelée de la question artistique à l'École,
- la création de ressources, notamment numériques, en direction des acteurs de l'EAC,
- une articulation de l'Éducation artistique et culturelle avec le champ disciplinaire de l'enseignement artistique danse, en tant qu'espace d'expérimentation singulier et d'approfondissement des problématiques de transmission et d'élaboration de savoirs artistiques dans un cadre scolaire.

- **Réunion du Comité de Liaison de l'ESPE le lundi 2 février 2015**
- **Retour d'une mission de l'IGAENR fin février concernant**
 - Pilotage des ESPE : consolidation de la gouvernance, mise en œuvre du budget de projet, positionnement institutionnel et conventionnel avec l'ensemble des partenaires, politique de ressources humaines, nature et performance du système d'évaluation de la réforme (outils et indicateurs) ;
- **Dossier d'accréditation devra indiquer le pilotage de l'ESPE ainsi que les moyens affectés comme indiqué dans le dossier déposé en juillet 2013**

Missions de l'ESPE

- **Définition et Mise en œuvre d'une politique en terme de formation dans le cadre d'équipes plurielles et adaptation de cette dernière dans le cadre d'une démarche qualité, participation à la formation continue des personnels de l'EN et des Universités**
- **Administration de l'ESPE : budget, scolarité, démarche qualité**
- **Communication interne et externe**
- **Partenariat avec le rectorat, le réseau des ESPE, MAIF, MGEN,... et partenariat international**
- **Recherche : vitrine de la recherche dans le domaine de la Formation et l'Education, adossement de la recherche des masters et mise en place d'une structure fédérative de recherche**

Besoins Estimés

Administration de l'ESPE-LR

- Administration générale et direction : 1 Responsable Administratif (Attaché/IGE), 1 RA adjoint (niveau ASI), 1 BIATSS catégorie B, 1 BIATSS catégorie C
- 1 responsable DSI/Scolarité en charge de la mise en place de la scolarité ainsi que des outils permettant la mise en place d'une démarche qualité et de moyens de communication
- Communication interne et externe: Equivalent de 2 postes
- Mise en stage, suivi de la scolarité, lien avec les établissements : 2 BIATSS
- Scolarité : 2 BIATSS
- Partenariat Recherche et International : 1 BIATSS
- Formation Continue : 4 personnels

Soutien de proximité (logistique, ...) : à quantifier

Soutien des services centraux universitaires : DSI, Etudes, Juridique

Propositions de P. Augé au comité de liaison :

- Recrutement d'un RA (niveau IGE/ Attaché) et d'un RA adjoint (TECH/ASI)
- Equivalent d'un poste venant de l'UM : 1/4 Com, 1/4 graphiste, 1/4 web master, 1/4 service centraux DSI/Scolarité

Une nouvelle réunion du comité de liaison est programmée en mars, la fiche de poste du RA sera rapidement diffusée au niveau de l'UM.

1^{er} degré :

M1 : 56% de réussite

M2 :

* **lauréats** : 96,6% de réussite (11 étudiants en échec)

* **non lauréats** : 71,2% de réussite (90 étudiants en échec)

2nd degré :

M1 : 39,2% de réussite

M2 :

* **lauréats** : 87,9% de réussite (42 étudiants en échec)

* **non lauréats** : ??% de réussite (?? étudiants en échec)



Conférence
des présidents
d'université

Note sur la formation initiale et continuée des enseignants et des personnels d'éducation recrutés par voie de concours de l'Éducation nationale



Propositions conjointes de la Conférence des Présidents d'Universités, du Réseau National des Vice-Présidents CFVU et du Réseau National des ÉSPÉ

Les lauréats des concours peuvent être distingués en trois catégories principales :

- **Catégorie 1** : Les lauréats remplissant les conditions de titularisation et ayant une expérience significative (18 mois au cours des trois précédentes années) en tant qu'enseignant ou personnel d'éducation (pour les CPE) ;
- **Catégorie 2** : Les lauréats engagés dans un parcours de master MEEF, entrant en M2 après la réussite conjointe du M1 et d'un concours ;
- **Catégorie 3** : Tous les autres lauréats des concours remplissant les conditions de titularisation et sans expérience significative en tant qu'enseignant ou personnel d'éducation.

Catégorie 1 : Fonctionnaires-stagiaires expérimentés

Les fonctionnaires-stagiaires expérimentés sont affectés à temps-plein dans un établissement scolaire pour assurer une charge complète d'enseignant ou de CPE. Ils bénéficient d'une formation professionnelle d'accompagnement organisée par l'académie, en collaboration avec l'ÉSPÉ et prenant appui de manière privilégiée sur l'offre académique de formation continue.

Catégorie 2 et 3 : Fonctionnaires-stagiaires novices

Tous les fonctionnaires-stagiaires novices (sans expérience professionnelle avérée) relèvent de la formation professionnelle universitaire en alternance. Ils bénéficient d'un mi-temps de formation à l'ÉSPÉ et d'un mi-temps de stage en responsabilité dans un établissement scolaire.

Formation des Fonctionnaires Stagiaires :

Proposition de la CPU/Réseau VPCFVU/R-ESPE

Cette formation professionnelle universitaire des enseignants ayant pour objectif de former des professionnels capables d'agir de manière réfléchie, tous les fonctionnaires-stagiaires réalisent une étude approfondie qui rend compte d'une réflexion conduite selon des méthodologies de recherche à partir d'une situation professionnelle identifiée dans leur pratique. La production d'une monographie rend compte de cette étude et constitue un élément important de l'évaluation de tous les fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation.

Le mémoire de master réalisé par les étudiants inscrits en M2 MEEF remplit également cette fonction en plus des exigences propres à un travail de Master pour les fonctionnaires-stagiaires qui doivent valider leur master MEEF afin d'être titularisés.

Pour les fonctionnaires-stagiaires déjà titulaires d'un master (ou d'un titre équivalent ou supérieur), la monographie réalisée dans le cadre de la formation en alternance est un élément essentiel d'individualisation de la formation ; elle prend en compte les connaissances et les compétences acquises dans le cursus précédent (mémoire de master recherche, projet en entreprise..., voire thèse). Elle se distingue par la nature de l'objet d'étude qui prend appui sur les pratiques professionnelles des enseignants, nécessairement différentes de celles des chercheurs, des ingénieurs ou autres professionnels formés dans l'enseignement supérieur. Elle est forcément différente de celle réalisée par les étudiants au cours de leur formation antérieure. Son évaluation constitue un élément important d'appréciation de la formation qui permet au directeur de l'ESPÉ de formuler son avis sur la titularisation.

Catégorie 2 : étudiants en M2 MEEF, lauréats d'un concours (fonctionnaires-stagiaires)

Cette voie est la voie « privilégiée » pour accéder à un emploi d'enseignant ou de personnel d'éducation titulaire de l'Éducation nationale. Elle s'intègre dans un cursus de professionnalisation initié dès la licence. Le dispositif qui leur est proposé est celui destiné à des étudiants qui préparent un master et qui, ayant été recrutés par l'Éducation nationale lors d'un concours, ont un double statut d'étudiant et de fonctionnaire-stagiaire lors de leur année de M2, année de formation en alternance. La maquette de formation correspond à celle accréditée dans les projets de chacune des ESPÉ.

De par leur statut universitaire, ces étudiants doivent satisfaire aux conditions de validation de leur master selon les modalités prévues et arrêtées par l'Université. En tant que fonctionnaires-stagiaires, ils doivent aussi satisfaire aux attendus de compétences nécessaires à leur titularisation. Il appartient aux partenaires du projet d'ESPÉ, Universités et Académie, d'articuler au mieux ces deux exigences de formation pour les intégrer de la manière la plus harmonieuse possible et éviter les surcharges inutiles.

La formation continuée permet à ces personnels, devenus néo-titulaires, d'acquérir les compétences complémentaires à l'exercice de leur métier, notamment celles qui relèvent du projet de leur établissement d'affectation en lien avec les priorités académiques.

Fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF (1)

Ces fonctionnaires-stagiaires sont inscrits soit en M2 dans le parcours MEEF correspondant au concours dont ils sont lauréats, soit dans un DU adossé au M2 MEEF correspondant.

La **commission académique** définit les UE qu'ils doivent suivre dans leur formation. A minima, cela comprend les éléments constitutifs du tronc commun de formation et de didactique (tels qu'ils sont définis dans le projet accrédité) et la réalisation d'une monographie.

Ces fonctionnaires-stagiaires n'ont pas d'obligation de réussite du master pour être titularisés. L'**avis du directeur de l'ÉSPÉ en vue de leur titularisation** est formulé à partir des acquisitions de compétences et de connaissances définies dans le référentiel de compétences du métier d'enseignant à partir des évaluations des modules de formation et la réalisation d'une monographie.

Ils sont toutefois invités à valider le master MEEF dans le cadre de la certification par le diplôme universitaire reconnaissant leur qualification professionnelle d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation.

Fonctionnaires-stagiaires sans diplôme de master (2)

Cette catégorie concerne les fonctionnaires-stagiaires pouvant être titularisés sur la base de leurs qualités personnelles (parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, professionnels en entreprise ayant une expérience de x années...).

Du strict point de vue universitaire, ils ne peuvent *a priori* pas être inscrits dans un master ; dans le meilleur des cas, ils pourraient intégrer un M1 par la voie des différents dispositifs de validation (VAE, VAP, VES...), quelques cas très rares pourraient intégrer directement un M2.

Leur inscription se fait donc :

- soit dans un DU reprenant, d'une part, les éléments du tronc commun du master MEEF et, d'autre part, des compléments de formation susceptibles de s'organiser soit au travers d'UE du M1, soit de modules de formation proposés par l'académie dans son plan de formation continue,
- soit dans une formation non-diplômante du M2.

La **commission académique** définit les UE qu'ils doivent suivre dans leur formation. A minima, cela comprend les éléments constitutifs du tronc commun de formation et de didactique tels qu'ils sont définis dans le projet accrédité, et la réalisation d'une monographie.

L'**avis du directeur de l'ÉSPÉ en vue de leur titularisation** est formulé à partir des acquisitions de compétences et de connaissances définies dans le référentiel de compétences du métier d'enseignant, à partir des évaluations des modules de formation et de la réalisation d'une monographie.

Dès lors que les dispositifs de validation des acquis le permettent, ils sont invités à s'inscrire en M2 pour valider le master MEEF dans le cadre de la certification par le diplôme universitaire reconnaissant leur qualification professionnelle d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation.

Fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF (3)

Les fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master MEEF doivent être accueillis de manière très différente des deux précédentes catégories. Leur cursus MEEF leur a permis d'acquérir une grande partie des compétences et connaissances requises pour exercer un des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Du strict point de vue universitaire, ils ont satisfait aux exigences de délivrance du diplôme certifiant de ces acquisitions.

Du point de vue professionnel, ils n'ont pas l'expérience professionnelle acquise par les étudiants qui ont suivi la formation en alternance en M2 avec un stage en responsabilité à mi-temps. Au-delà du M2 qu'ils préparent, ils sont inscrits dans une préparation du concours auquel ils ont échoué en M1 ; le temps consacré à cela, leurs camarades lauréats d'un concours le consacrent à l'apprentissage du métier d'enseignant ou de personnel d'éducation de l'Éducation Nationale. Ils n'ont pas bénéficié du dispositif d'accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier. Les stages qu'ils ont pu effectuer durant leur M2 ne correspondent pas forcément au métier d'enseignant du concours réussi (stage dans une autre structure que l'Éducation Nationale, dans une autre discipline ou à un autre niveau scolaire, etc.). Si ces deux modes d'organisation du M2 ne sont pas incompatibles pour la délivrance du master MEEF, ces fonctionnaires-stagiaires n'ont pas le même profil professionnel.

La formation à mi-temps qui leur est proposée au cours de leur année de fonctionnaire-stagiaire doit leur permettre de compenser ce déficit et d'aller plus avant dans leur acquisition de compétences et de connaissances, initiant leur processus de formation tout au long de la vie.

Cette formation, arrêtée individuellement par la **commission académique** à partir du référentiel de compétences, comporte deux parties distinctes.

La première partie du mi-temps de formation est directement liée au stage en responsabilité à mi-temps dans un établissement scolaire. D'un volume de 100 à 120 heures, elle inclut des modules d'un ensemble articulant les compétences pédagogiques, didactiques et générales.

Une part importante de cette première partie structure l'accompagnement à l'entrée progressive dans le métier et à la maîtrise des gestes professionnels de l'enseignant relative à l'exercice du métier en responsabilité pour des fonctionnaires-stagiaires qui n'ont pas cette expérience.

L'autre part de la formation s'organise dans des modules de formation communs à l'ensemble de ces fonctionnaires-stagiaires et distincts de ceux offerts dans le M2 MEEF. Des modules plus spécifiques à leur niveau d'enseignement ou leur spécialité de concours peuvent leur être proposés ; ils sont pensés de manière privilégiée en association avec des actions de formation continue offertes dans le cadre des plans académiques de formation, à destination des personnels en poste

Les contenus de ces modules de formation, organisés sous forme de suivi individualisé, de cours et/ou de conférences, visent :

- un **approfondissement des compétences** professionnelles à partir :
 - de l'expérience acquise dans les stages d'observation ou de pratique accompagnée effectués,
 - des résultats obtenus au concours (approfondissement disciplinaire ou didactique, langue vivante, culture commune, numérique, ...)
- un **élargissement des compétences** liées aux attentes de la refondation de l'École :
 - les spécificités des publics (grande pauvreté, inclusion scolaire, élèves à besoins éducatifs particuliers, décrocheurs scolaires...),
 - l'autonomie des élèves et engagement dans les apprentissages,
 - les organisations scolaires et pédagogiques (accueil des enfants de moins de trois ans, pédagogies différenciées, approches par projet et par résolution de problème, cursus scolaires et orientation des élèves, projets personnels et gestion de parcours...),
 - le travail en équipe pédagogique ;
- un **accroissement des connaissances** relatives à l'École et ses contextes sur :
 - l'intégration des valeurs de l'École dans les pratiques professionnelles (laïcité, éthique professionnelle, organisation de débats dans la classe, prévention de la violence...),
 - le système scolaire et son organisation globale,
 - le monde économique, les orientations professionnelles et les formations qui leurs sont relatives,
 - les communautés éducatives dans, avec et autour de l'École (collectivités territoriales, associations, institutions sociales, culturelles...).

La deuxième partie du mi-temps de formation spécifie la formation pour chaque fonctionnaire-stagiaire et vise la construction de nouvelles compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances en lien avec les priorités nationales dans lesquelles s'inscrit la professionnalité.

Cette deuxième partie peut s'organiser dans la réalisation d'un projet, de préférence collectif, ancré sur un établissement (école, collège ou lycée) ou sur plusieurs établissements d'un même secteur géographique. Ce projet, s'appuyant sur les compétences et les connaissances acquises dans le master, a pour objectif une production diffusable (par exemple, ressource pour l'enseignement, l'éducation ou la formation sous forme de publication, de ressource numérique ou de dispositifs utilisables par d'autres enseignants). La forme rédigée de cette production, individuelle ou collective, constitue la monographie réalisée par le fonctionnaire-stagiaire dans le cadre de sa formation.

La dimension collective ne doit pas être entendue de manière limitative ; elle doit être pensée, dans la mesure des possibles, comme un moyen d'associer des équipes de recherche universitaires et des équipes pédagogiques d'enseignants. Autant que faire se peut, le projet devrait être défini (objectif, production attendue, modalités de diffusion et planification des activités...) collectivement avec le(s) établissement(s), l'équipe de recherche et les fonctionnaires-stagiaires. Cette dimension doit être largement encouragée pour favoriser les interrelations entre l'Université et l'École dans le projet d'ESPÉ ; c'est un excellent moyen de développer les relations recherche-formation et de renforcer la cohérence globale des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles.

Ces fonctionnaires-stagiaires sont inscrits dans un DU spécifique complémentaire au master MEEF (post-graduation). Selon l'organisation retenue, la validation du DU peut donner lieu à la validation d'UE de parcours de la mention 4 « *Pratiques et ingénieries de la formation* » et/ou initier l'acquisition d'éléments nécessaires à des certifications telles que le CAFIPEMF, le CAPASH, le 2CASH...

L'**avis du directeur de l'ESPÉ en vue de leur titularisation** est formulé à partir des acquisitions de compétences et de connaissances formulées dans le référentiel de compétences du métier d'enseignant à partir des évaluations des modules de formation et de la réalisation d'une monographie.

Atelier 1 : la formation des M2, parcours classiques, parcours adaptés.

Animateurs : Louise Nyssen et Marc Rosenzweig

Atelier 2 : Comment organiser le tutorat mixte afin d'articuler au mieux la formation professionnelle et le suivi de l'étudiant ?

Animateurs : E. Favard, M. Kavoudjian et M-L Manificier

Atelier 3 : Quelle formation pour les tuteurs, les PFA et les enseignants qui réalisent des visites ?

Animateurs : AM Petitjean, JL Demortier, JP Udave et M Desk



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Constitution d'une commission « Laïcité » et place de la laïcité et des valeurs de la république dans les formations des enseignants



- **Axes de travail**

- Fonctionnement de l'ESPE permettant un pilotage efficace et un suivi des étudiants et des formations reposant sur une démarche qualité, des outils de communication interne et externe, une visibilité auprès du grand public et un travail avec les personnels de l'Education Nationale.
- Elaboration d'un continuum de formation L/M/T1/T2
- Recherche

- **Méthodologie (en attente d'un calendrier du ministère)**

- **D'ici fin février :**

Echanges à l'occasion de la réunion du conseil d'UF

Propositions en terme de fonctionnement et de démarche qualité

- **Première Quinzaine de mars:**

Réunion dans un cadre d'équipe plurielle des parcours ou UF mais aussi au niveau des UE de tronc commun, bilan sur les formations, sur le continuum L/M/T1/T2, sur les besoins humains en termes de professionnels en particulier, réflexion sur les besoins des lauréats titulaires d'un M2 et de la formation proposée dans le cadre des parcours adaptés

11 mars : Réunion « Equipe plurielle 2nd degré » suite à celle du 28/01/15

- **Seconde Quinzaine de mars : Retours des UF, synthèse des propositions et proposition d'un cadrage soumis au conseil d'Ecole**

Comptes rendus des 3 ateliers de la commission « Equipes plurielles second degré » du 28 janvier 2015

Atelier 1 : la formation des M2, parcours classiques, parcours adaptés. Compte rendu par Louise Nyssen et Marc Rosenzweig

- **Y a-t-il trop de travail ? A quel niveau ?**

Au niveau de l'établissement :

Les neuf heures de cours donnent beaucoup de travail aux stagiaires. Il y a non seulement les tâches directement liées à l'enseignement, mais tout ce qui les accompagne : conseils de classe, réunion parent-professeur,... Le nombre de classe de niveaux différents est un facteur important: plus il y en a plus c'est difficile pour le stagiaire ; de ce fait, il semble bien que les FSTG en collège aient plus de travail que ceux en lycée.

Les chefs d'établissement ne sont pas toujours conscients de la situation des stagiaires et de leurs multiples contraintes. De ce fait, ils leur donnent parfois trop de classes différentes, ou des responsabilités qu'ils n'ont pas le temps d'assumer. On a cité le cas d'un stagiaire qui était en charge de l'histoire des arts dans son établissement. Il faudrait donc veiller à mieux informer les chefs d'établissement, afin qu'ils sachent ce qu'on attend des stagiaires et dans quelles limites. (Commentaire de LN : nous sommes déjà arrivé à cette conclusion en d'autres circonstance, c'est un point récurrent). Une note d'information du recteur lors de l'affectation du stagiaire devrait signaler les nécessaires précautions en termes de charge de travail.

Les stagiaires, de leur côté, parfois n'osent pas refuser, parfois n'en ont pas envie : certains ont envie de s'investir dans leur établissement, ce qui est une bonne chose a priori mais pas quand cela les empêche de suivre la formation à l'université. Il faut leur demander de patienter encore un an. Il est important que les stagiaires ne se trouvent pas pris entre des exigences contradictoires du chef d'établissement et celles du responsable de parcours : aller en cours ou assister à une réunion dans l'établissement ? Pour chaque demande d'absence d'enseignement occasionné par une activité en établissement, le responsable du parcours ou son représentant doit donner son accord. Au niveau du conseil d'École, il faudra qu'un cadrage général précise les activités pouvant justifier une absence en enseignement et celles qui ne le peuvent pas pendant l'année de stagiaire.

La perspective de l'inspection pour titularisation inquiète beaucoup les stagiaires. Certains pensent et ce n'est pas une nouveauté, qu'on va les inspecter comme s'ils avaient des années d'expérience. Il faudrait leur dire que les inspecteurs qui font les visites suivent le référentiel de compétence, mais tiennent compte de la situation particulière des gens qu'ils vont voir. Les tuteurs pourraient rassurer les stagiaires en leur rappelant le bon sens.

Au niveau de l'université :

La charge de travail est peut-être d'autant plus pesante que les étudiants n'ont pas envie de la

formation qu'on leur propose (ou qu'on leur impose). Ils la perçoivent parfois comme inutile. Le malaise des étudiants varie d'un parcours à l'autre. Il y a une situation particulièrement tendue en arts plastiques. Dans certains parcours, après un démarrage difficile, les choses se sont apaisées. Les étudiants qui protestent le plus sont ceux qui ont déjà un master. Ils ont l'impression que leur parcours antérieur est dévalué. Les évaluations sont très mal perçues. Dans certains parcours, l'obligation d'avoir à faire un mémoire aussi. Cette perception ne semble pas avoir évolué depuis le début de l'année où les mesures ont dû être explicitées.

La formation fournit des outils qui sont utiles dans l'immédiat (généralement une formation très concrète et pratique) et des outils constituant plutôt un investissement sur le long terme (généralement plus théoriques). Les étudiants sont surtout demandeurs de la première catégorie mais un master est, par définition, une formation où on doit s'interroger, prendre l'habitude de chercher soi-même les informations dans la littérature scientifique et, à partir de tout cela, bâtir sa propre réflexion.

Remarquons que les éléments perçus comme «théoriques» par les étudiants ne relèvent pas forcément de la didactique disciplinaire. Tout est certainement une question de ressenti, différent d'un étudiant à l'autre. Par exemple l'évaluation par compétence, la tâche complexe, c'est plutôt théorique pour les étudiants, et ils n'en ressentent pas le besoin dans l'immédiat ...

La solution ne peut pas être uniquement de réduire la formation : à force de réduire la formation, il n'en restera rien.

- Il faut communiquer mieux. Nous avons eu d'autant plus de mal à expliquer les objectifs de la formation que l'année a démarré de façon très chaotique. Nous devons nous organiser pour que l'année prochaine démarre de manière plus compréhensible.
- On peut faire attention à la répartition du travail qu'on leur demande à l'université, par rapport aux pics d'activité en établissement. Par exemple, ne pas faire les évaluations universitaires en période de conseil de classe, faire la formation de tronc commun sur la prise en main des classes avant la rentrée et pas 15 jours après.
- Il faut que la formation soit cohérente, en particulier il faut éviter les redondances. Pour cela, il faudrait que l'équipe pédagogique arrive à se réunir de temps en temps, pour que les gens se connaissent et que chacun sache ce qui se passe dans les autres UE. Le plus difficile est de faire entrer le tronc commun dans cette discussion car les enseignants du tronc commun ne peuvent pas facilement assister aux réunions de tous les parcours. Il semble donc nécessaire de prévoir une autre forme de communication (écrite?), d'autant plus utile que la redondance concerne aussi cette UE. A noter que plusieurs réunions de type équipe plurielles ont déjà eu lieu avec les responsables de l'UE tronc commun, c'est donc à poursuivre.
- Nous aimerions décaler une partie de la formation en formation continue : la DAFPEN est prête à formaliser une dizaine de jours par an pour le T1 et le T2. Le budget est à prévoir en conséquence et un programme doit être formalisé et adopté par le rectorat. Mais à la fin de leur master, les enseignants changent d'académie. Pour pouvoir organiser une formation cohérente en M1, M2, T1, T2, il faudrait une garantie que les étudiants restent dans la même académie. Cette suggestion, formulée en plénière, n'est pas à la main des académies, elle pourrait être portée au national par le réseau des ESPE (le RESPE).

Dans la plupart des cas, les notes sont bonnes et les titularisations ne sont pas en danger, sauf pour

certaines stagiaires qui se désinvestissent, en particulier ceux qui ont des soucis de déplacements excessifs : établissement dans les Pyrénées Orientales avec formation universitaire à Montpellier. Les transports sont fatigants et onéreux. Les remboursements promis tardent à arriver.

- **Quelle formation pour les futur ex-reçus collés ?**

L'an prochain, nous devons assurer la formation des stagiaires qui seront passés par les parcours de M2 dits «reçu collés» : ceux qui, ayant réussi leur M1 et raté le concours au printemps 2014, auront réussi le M2 et le concours au printemps 2015. Pendant leur année de M2, ces étudiants consacrent une partie de leur temps à préparer le concours. Ils font un stage, mais ce n'est pas un stage en responsabilité et il est court (55 heures de stage contre les 9 heures année des mi-temps). Ils profitent beaucoup moins de la formation professionnelle, voire suivent des enseignements aménagés où la formation professionnelle est remplacée par de l'approfondissement disciplinaire destinée à préparer le concours.

Nous ne savons pas encore si ces stagiaires seront à mi -temps ou à plein temps l'année prochaine (au moment de l'envoi de la note, il a été décidé par le ministère que tous les fonctionnaires stagiaires seraient à mi temps y compris ceux qui ont un M2 MEEF). Ce serait mieux qu'ils soient à mi-temps : cette demande a été portée au niveau national de façon conjointe par le RESPE , la CPU et le réseau des VP CFVU. On ne pourra pas les ré-inscrire en master MEEF puisqu'ils l'auront déjà, il faut donc prévoir un DU. Quelle formation pouvons-nous leur proposer ?

- Il faudrait une partie disciplinaire, par exemple liée à la didactique. Mais le nombre d'étudiants pourrait s'avérer trop faible pour qu'on organise des formations spécifiques. On pourrait, par exemple les envoyer suivre certains cours de master recherche. Mais ça va poser des problèmes d'emploi du temps.
- On pourrait proposer une part de formation entièrement transversale, ce qui permettrait de rassembler tous les étudiants de toutes les disciplines. Il faut absolument veiller à ce que ça ne soit pas redondant par rapport aux cours de tronc commun du M2.
- S'il y a des cours dans le master que ces étudiants n'ont pas suivi parce qu'ils étaient dans le parcours «reçus-collés», il faut trouver un moyen pour qu'ils puissent suivre ces cours.

Note de LN : c'est à peu-près ce qui a été proposé par le réseau des ESPE, la CPU et le réseau des VP CFVU.

D'une manière générale, se pose la question de la gestion des publics hétérogènes au sein du M2

- Peut-on envisager de demander aux enseignants de traiter ces classes sur le mode «différentiation» ? C'est ce que l'on demande aux enseignants de faire dans le secondaire quand on a des publics hétérogènes, ça pourrait donc être formateur pour les stagiaires bien qu'exigeant pour les formateurs.
- On peut aussi dispenser certains étudiants de certaines séquences et de leur demander un autre travail en échange.

En guise de conclusion pour cet atelier, on peut dire que des points importants de la formation de nos étudiants ont été abordés. Ces points sont susceptibles d'appeler des précisions à formuler auprès des tuteurs et des chefs d'établissement mais aussi d'engager des modifications du contenu des formations, sans qu'il ne soit question de modifier les maquettes de formation. Sur ces évolutions, on peut retenir qu'un effort de communication est attendu de la part de chaque

responsable d'UE (programme de formation synthétique et calendrier global par exemple ou participation aux réunions de parcours).

Quant à la question de savoir si une partie des enseignements peut être transférée en T1 ou T2, quelle partie et selon quelles garanties de réalisation, le groupe ne s'est pas prononcé ; des réticences existent quant à l'évolution des contenus et des doutes sur la réalité de la surcharge de travail des étudiants.

Ceci étant, même si nous avons du mal à imaginer une nouvelle répartition des contenus, il nous faudra étudier les façons d'intégrer de nouvelles exigences, comme la formation pour l'éducation aux valeurs de la république (et les autres « éducations à » qui trouvent peu de place au sein de la formation initiale) et qui risquent d'apparaître dans les questions de concours. Notons donc qu'il nous faudra trouver des réponses puisque des décrets risquent de paraître sur ces questions.

Réunion des équipes plurielles du 28 janvier 2015

Atelier 2

Problématique : Comment organiser le tutorat mixte afin d'articuler au mieux la formation professionnelle et le suivi de l'étudiant ?

Objectifs :

- Identifier les besoins en termes d'évaluation, de moyens de communication et d'échange
- produire /améliorer des outils de suivi et d'évaluation communs

Animateurs : M.KAVOUDJIAN, M.-L MANIFACIER , E.FAVARD

Participants (Nombre et statut): 25, dont IPR-IEN, tuteurs universitaires et de terrain, PFA, responsables d'UE disciplinaires et didactiques , chef d'établissement, représentants DAFPEN, formatrice 1^{er} degré

Nombreuses disciplines représentées : SVT, HG, Lettres, Eco-gestion, EPS, arts appliqués, mathématiques.

Mise en œuvre

Pour tenter de répondre à cette question deux axes de discussion ont été proposés

Un état des lieux (1h) des moyens utilisés pour la mise en place du tutorat mixte, et des difficultés rencontrées.

Des propositions :

- pour faire évoluer les documents proposés pour le suivi et l'évaluation des étudiants et
- pour améliorer la communication et les échanges dans le cadre du tutorat mixte.
- Discussion d'un outil proposé par les animateurs de l'atelier : rapport tuteur métier simplifié.

L'état des lieux :

- **Identification des acteurs :** statut et les fonctions du tuteur universitaire (définition floue ou mal connue) /difficulté dans les relations entre tuteurs de terrain et tuteurs universitaires (missions, relations)
- **outil d'évaluation** actuel : trop lourd et contraignant
- **disponibilité :** coordination difficile car emplois du temps chargés voire peu compatibles entre les différents tuteurs/Formateurs/PFA
- **communication :** besoin de communication (réunions, plateforme d'échanges etc)

Les améliorations attendues : Que serait un tutorat mixte qui fonctionnerait ?

- **Meilleure coordination** des moyens : qui fait quoi ? payé comment ? *[au sujet des visites effectuées par les PFA] université ? DAFPEN ? FDE ?*
- **Création de liens** : développer les co-animations (scientifique/didactique) par ex, mais modèle économique complexe
- **PFA** : état des lieux de leur travail dans les disciplines car très grande disparité constatée
- **Un organigramme** des acteurs et de leurs fonctions
- **Chef d'établissement** : nécessité de redéfinir et d'affirmer son rôle dans la formation *[doit être un acteur de l'accompagnement]*
- **Evaluation** : critères, contenus et modalités d'évaluation des stages *[1) peu de lisibilité sur les critères 2) bien distinguer visites évaluative et certificative.]*
- **DASC** : dispositif à expliciter davantage

Outil soumis à discussion

Une proposition de rapport tuteur métier est soumise à discussion. Le principe est accepté. Le débat a permis d'arriver à la proposition jointe, après quelques modifications (**document 2**)

Réunion des équipes plurielles du 28 janvier 2015

Compte rendu de l'atelier 3

Quelle formation pour les tuteurs, les PFA et les enseignants qui réalisent des visites ?

Durée : 2h (14h/16h)

Animateurs : AM Petitjean, JL Demortier, JP Udave / M Desk

47 participants, dont inspecteurs, responsables de parcours, formateurs, PFA

Rappel du déroulement

14h-14h30 : Présentation des objectifs de l'atelier : identifier des besoins de formation pour les tuteurs et les collègues qui réalisent des visites et des entretiens avec les stagiaires en vue de mettre en œuvre des formations au second semestre 2015 et sur l'année 2014-2015/Tour de table

14h30 -15h30 : formation de 3 sous-groupes

Consigne: répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelles activités concrètes avez-vous eu à conduire pour accompagner des enseignants stagiaires (observation en situation de classe, entretien, tutorat....) ?

Pouvez-vous quantifier le temps consacré à chacune des activités

2. Pour réaliser ces activités professionnelles, quels ont été vos points d'appui et quelles ont été les difficultés rencontrées ?

3. De quoi auriez-vous besoin, notamment en matière de formation, pour mieux exercer vos missions ?

15h30-16h : Synthèse en grand groupe (un rapporteur par groupe)

Question 1 : recensement des types d'activités conduites

- **Visites**
 - Visites individuelles
 - Visites collectives, appelées aussi visites formatives
 - Visites supplémentaires à la demande de différents interlocuteurs (formateur, IPR, stagiaire...)
 - La terminologie utilisée pour décrire ces visites peut être différente d'une personne à l'autre, d'une discipline à l'autre : nécessité de clarifier les procédures et protocoles
- Animation du réseau des tuteurs et ou des stagiaires essentiellement par des échanges mails
 - S'intégrer et prendre part aux travaux au sein d'une équipe plurielle : réunions, répartitions de missions et tâches parfois nouvelles
- **Intervenir, faire cours en M1 ou M2,**
- **Evaluer**
 - Evaluation de l'UE stage

Ces activités sont variables d'un parcours à l'autre, d'une discipline à l'autre

Question 2 : difficultés rencontrées et points d'appui

- **Difficultés**

- Manque de temps et emploi du temps pas toujours compatibles avec les différentes missions ;
 - Sensation parfois d'intervenir pour combler les manques ;
 - Manque cahier des charges clarifiant les missions de chacun ;
 - Manque d'un guide précis pour effectuer les visites ; qui demande la visite : la plupart du temps ce sont les inspecteurs, les tuteurs et les formateurs, parfois les stagiaires, pas du tout les chefs d'établissement ; dispositif à clarifier de ce point de vue : qui est habilité, selon quelles modalités et procédures ?
 - L'animation du réseau des tuteurs est perçue comme difficile, et devant être clarifiée : quels objectifs, quelles modalités, quel cadrage ? quelle organisation de la communication ? Quel espace ? Comment créer du lien avec les tuteurs métiers ?
 - Demande d'OM permanent pour faire les visites et de fluidité dans l'organisation des remboursements de frais de déplacements (La DAFPEN effectue le recensement et va procéder au paiement)
 - Définir plus précisément les modalités de la communication entre les différents acteurs ; on a l'impression que la communication vient souvent après coup
 - Se positionner par rapport au stagiaire, au tuteur, au formateur disciplinaire
 - Manque d'un espace ressources clairement identifié avec des ressources
 - Difficulté à identifier le bon interlocuteur (pour les OM, pour les consignes, pour ...)
 - Le tutorat pour les mi-temps est-il si différent de celui des temps complets ? demande de clarification sur les protocoles de formation
- **Points d'appui**
 - Les IA- IPR
 - La communication en équipe plurielle de parcours
 - Le CE, appui constructif

Question 3 : besoins pour exercer la mission, besoins de formation

- **Nécessité d'un cahier des charges** à la fois à destination des tuteurs et des stagiaires mais aussi envers les différents membres de l'équipe plurielle. **Que chacun puisse connaître le cadre précis de ses missions ;**
- **Nécessité d'une lettre de mission pour les PFA**

Ces formations pourraient être proposées autant aux tuteurs qu'aux PFA, qu'aux formateurs

Et de manière spécifique pour les nouveaux tuteurs : un module dès le mois de juin

- **Demande de formation de formateur**
 - Comment gérer un groupe/ Apprendre à être formateur : gestion d'un groupe d'adultes, prévision d'intervention, évaluation
 - Comment conduire une visite ?
 - Comment écrire la trace de cette visite ?
 - Formation d'analyse de pratique
 - Demande de formation sur la connaissance globale du système éducatif, les enjeux de formation, le système ESPE, le statut des différents acteurs
 - Conduite d'entretien
 - Ecriture de rapports
 - Relation avec le/les stagiaires
 - Analyse de pratiques (analyser sa propre pratique de professionnel)
 - Un espace ressources avec les documents utiles

- Des documents de cadrage pour les visites, les rapports
- Du temps de concertation entre PFA et par parcours
- Des informations sur le fonctionnement de l'ESPE, des diplômes, des conditions de titularisation, des formations
- Un cadrage des missions de chacun (tuteur, PFA, formateur)
- Une anticipation dans le calendrier : prévoir à l'avance les formations de tuteurs (fin septembre), les réunions de PFA...

- **Un parcours m@gistère commun à tous les PFA ?**

- **Cadrage global ou par discipline ?**
- Les besoins de cadrage différent selon les disciplines et le contexte de l'équipe plurielle.

Autres besoins :

- **Mise en place d'un circuit d'alerte pour un stagiaire qui dysfonctionne.**